



# Audioconférence du 14 mai 2020

## Remontées, questions et propositions de la CFDT Fonctions publiques

### Sujets toujours en attente de réponses :

- ✓ La publication des **décrets relatifs aux primes exceptionnelles** des trois versants est toujours attendue. Le temps écoulé depuis le 25 mars et l'absence de dialogue social alimentent inquiétude, défiance, suspicion. Les écarts entre les premières annonces et les communications à l'issue des conseils des ministres, puis les nouveaux délais entre ces communications et la publication de textes sont incompris des agents.
- ✓ **Imputabilité au service de la maladie Covid-19.**
- ✓ **Données statistiques** : la CFDT Fonctions publiques réitère sa demande de pouvoir disposer au fil du temps des données sur l'ensemble de la période de l'état d'urgence sanitaire, pendant le confinement mais aussi depuis le 11 mai : présentiel, télétravail, ASA, arrêts maladie, ...

### Sur le dialogue social

- ✓ Certaines remontées sont toujours inquiétantes sur la **qualité du dialogue existant en proximité.**
- ✓ La CFDT Fonctions publiques demande que l'**agenda social** qui nous a été transmis soit enfin réorganisé pour traiter les sujets par ordre de priorité. Tenir la cadence sera impossible au vu des règles sanitaires indispensables. La première réunion devrait se tenir le lundi 18 mai. À ce jour, nous n'avons aucune confirmation et pas d'ordre du jour. Nous sommes dans l'impossibilité d'organiser la moindre préparation collective. La CFDT Fonctions publiques se pose donc la question de sa participation à cette réunion si elle devait être maintenue.
- ✓ Lors de la précédente audioconférence, vous avez opposé une fin de non-recevoir à tout report de la mise en œuvre des **lignes directrices de gestion pour les avancements et promotions.** Le ministère des armées soumet ses LDG au CTM dès le mois de mai (en ayant beaucoup anticipé les échanges avec les organisations syndicales). Qu'en est-il des autres ministères, et de l'ensemble des autres employeurs ? Quels sont les cadrages en matière de calendrier et de qualité du dialogue social qui seront partagés avec l'ensemble des employeurs des trois versants ?
- ✓ Dernière demande en lien avec le dialogue social : la CFDT Fonctions publiques souhaite que dès le début de l'automne une réunion soit organisée afin d'entamer la préparation des **élections professionnelles** de 2022.

### Sur le déconfinement :

- ✓ De nombreux agents sont toujours en attente d'informations précises sur leur **situation administrative.** Nous vous avons adressé un courrier en attente de réponse.
- ✓ **À compter du 2 juin**, si la situation évolue positivement comme espéré, nous avons pris bonne note de votre engagement à ce que les congés soient de droit pour les agents qui feraient le choix de ne pas remettre leurs enfants à l'école. Mais qu'en sera-t-il pour celles et ceux qui sont sur des rythmes annualisés et qui ne peuvent prendre leurs congés sur l'ensemble de l'année scolaire (l'exemple le plus simple est celui de l'ensemble des personnels des établissements scolaires) ? Quels sont les moyens que le Gouvernement compte mettre en place par rapport au volontariat possible sur la présence à l'école pour que les parents bénéficient toutes et tous de cette possibilité sans risque de sanction.

✓ Sur le **rythme de la reprise** : le discours politique cherchant à impulser une reprise rapide a des conséquences sur la manière dont est conduite la reprise en proximité : seule la rapidité importe, faisant fi des risques sanitaires et de la menace d'une nouvelle surcharge du système de santé (sans parler de l'état d'épuisement des personnels de santé). Ainsi, des supérieurs hiérarchiques appellent les agents, sans distinction, les invitant à revenir en présentiel, contrairement à toutes les recommandations sur le maintien du télétravail qui doit rester de mise.

✓ Sur la restauration et le **coût des repas** : des alertes nous remontent sur la situation d'agents aux faibles rémunérations qui sont confrontés à des difficultés pour se nourrir quotidiennement sans accès à une cantine ou un RIA. La CFDT Fonctions publiques souhaite que des solutions d'urgence soient trouvées sous des formes dont nous sommes prêts à échanger rapidement.

✓ Sur les **congés : les FAQ** mises à jour gagneraient à être enrichies d'un rappel de l'exigence et de l'utilité du dialogue social ainsi que de la précision de l'engagement que vous avez pris devant nous qu'aucune mesure nouvelle ne serait prise sur des congés imposés aux agents.

✓ Sur les **congés bonifiés** : les indications données sur les réflexions en cours suscitent des questions. Certains agents sont confrontés au fait qu'ils n'ont pas revu leurs parents ou leur famille depuis bientôt trois ans, et vivent très mal le risque de ne pas les revoir s'ils ne peuvent se rendre sur leurs territoires cet été. Pour la CFDT Fonctions publiques, il faut pouvoir donner la possibilité à chacun de choisir ce qui lui semble le mieux pour lui et ses proches. Ouvrir un droit de report ne doit pas fermer la possibilité de prendre des congés cette année à celles et ceux qui en éprouvent le besoin malgré les contraintes sanitaires.

✓ En lien avec les CET et les décisions antérieures, la CFDT Fonctions publiques rappelle que les agents de la FPH attendent toujours de bénéficier de la **revalorisation de la monétisation des jours inscrits aux CET**, revalorisation actée lors du rendez-vous salarial 2018 et que la FPH refuse toujours de mettre en œuvre. De même, les collègues de la FPH doivent pouvoir bénéficier de la mise en œuvre du **forfait mobilités durables** à compter du 11 mai. Il n'est plus admissible que ce versant soit systématiquement exclu des mesures positives prises et applicables aux deux autres versants.

## **Autres demandes liées à la conjoncture**

✓ Le décret pris en application de l'**article 2 de l'ordonnance du 1<sup>er</sup> avril 2020**, autorisant les médecins du travail à prescrire des arrêts de travail en cas de Covid-19 ou de suspicion de Covid-19 est paru. Pourquoi ne pas l'étendre à la Fonction publique en ouvrant la même possibilité aux médecins de prévention pour la durée de l'état d'urgence sanitaire ? Cet ajout temporaire de compétence permettant d'isoler les malades sans attendre qu'ils aient pu consulter leur médecin traitant s'inscrit pleinement dans le cadre de la prévention des risques lors de la reprise d'activité.

✓ Pour les agents qui sont en **temps partiel thérapeutique** ou en **période de préparation au reclassement**, la CFDT Fonctions publiques demande que la période de l'urgence soit neutralisée.

✓ Nous sommes destinataires de plusieurs messages d'agents intéressés par une **rupture conventionnelle** et qui ont formulé leur demande avant le 16 mars. Ces demandes sont en suspens, sans réponse de leur hiérarchie. Une circulaire était attendue pour fin mars. On comprend qu'elle soit retardée, mais la CFDT Fonctions publiques demande que le sujet avance et que des informations précises soient communiquées aux personnes intéressées ainsi qu'aux organisations représentatives.